



RAPPORT D'AVANCEMENT ANNUEL 2016

SOMMAIRE

Avant-propos	3
Introduction	4
La mise en œuvre de l'ITIE au Congo et les enjeux de la gouvernance	5
• Les points marquants de la mise en œuvre de l'ITIE.....	5
• L'exécution du plan de travail et les limites	14
• La mise en œuvre des recommandations ITIE.....	21
• Le respect des exigences de la norme ITIE.....	22
Le financement de l'ITIE -Congo	31
• Ressources prévisionnelles et sources de financement	31
• Ressources allouées et affectation	33
Les défis de la mise en œuvre de l'ITIE et perspectives	35
Conclusion	36
Annexes	37
• Loi portant code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (cf. www.itie-Congo.org)	
• Compte rendu d'étape sur la mise en place du système intégré de gestion des finances publiques et l'ITIE (Politique open data) (cf. www.itie-Congo.org)	
• Rapport financier du comité exécutif	

Avant-propos

Dans les notes préliminaires de notre rapport d'avancement 2015, nous faisons déjà état de la morosité de l'économie nationale due à la chute du cours du baril au plan international. Les ressources de financement de l'économie nationale congolaise ayant été fortement influencées par cette situation, l'Etat avait pris dès cet instant des mesures de réduction des ressources allouées au financement des institutions publiques.

L'année 2016 a commencé et s'est achevée avec les effets de cette crise ; la situation de financement de l'ITIE-Congo ne s'est pas améliorée pour autant. Cette année a été également particulière au plan sociopolitique ; c'était l'année de l'élection présidentielle suivie d'une période de tensions sociales et de crispation de certaines activités au plan national. L'appréciation de la mise en œuvre de l'ITIE au Congo en 2016 doit pouvoir tenir compte de tous ces facteurs.

Néanmoins, la mise en œuvre de l'ITIE s'est effectuée avec la participation de toutes les parties prenantes dans le but d'atteindre, au-delà des difficultés susmentionnées, les objectifs ambitieux fixés dans le plan de travail annuel. Certains objectifs ont été atteints, d'autres ne l'ont pas été malheureusement.

Les autorités politiques congolaises demeurent convaincues à l'idée que l'ITIE représente un outil important de pilotage des politiques de gestion du secteur extractif. Cette initiative est, a fortiori, la voie qui convient pour assurer aux Etats l'encreage des valeurs de transparence et de gouvernance. Tel est le sens de l'engagement politique observé au Congo à travers l'adoption en 2016 de la loi portant Code de transparence et de Responsabilité dans la gestion des finances publiques.



Florent Michel OKOKO
Président Exécutif

I- Introduction

La mise en œuvre de l'ITIE en 2016 s'est basée sur un plan de travail qui a pris en compte, au-delà des objectifs propres à cet exercice, certains objectifs spécifiques non atteints au titre de l'exercice 2015. Les objectifs spécifiques non atteints de l'exercice 2015 étaient notamment :

- La publication du rapport ITIE exercice 2014.
- La réalisation des actions de communication et de sensibilisation concernant l'ITIE.

L'année 2016 avait comme objectifs spécifiques:

- La poursuite du plaidoyer en vue de l'adoption de la loi sur la transparence et la mise en œuvre des recommandations;
- La préparation à l'évaluation ou validation du processus de mise en œuvre de l'ITIE au Congo ;
- La pérennisation de l'initiative à travers les actions de formation et de renforcement de capacités ;
- Le respect des exigences de la norme ITIE et la souscription à certaines politiques de gouvernance telles que la politique des données ouvertes, la divulgation des propriétés réelles.

Si le contexte socio-économique et financier de notre pays n'a pas permis la pleine réalisation de tous les objectifs fixés pour 2016, il n'en demeure pas moins que bien des efforts ont été réalisés dans une mesure qui témoigne de l'engagement des pouvoirs publics à faire de l'ITIE un réel outil d'ouverture du débat public sur la gestion des finances publiques.

Le présent rapport rend compte de l'avancement du processus ITIE au Congo au cours de l'année 2016 ; il s'articule autour trois(3) parties essentielles :

- La mise en œuvre de l'ITIE et ses résultats ;
- Le financement de l'ITIE-Congo ;
- Les défis et les perspectives de la mise en œuvre de l'ITIE

II- La mise en œuvre de l'ITIE au Congo et les enjeux de la gouvernance

Cette mise en œuvre peut être analysée à travers trois(3) niveaux :

- Les points marquants de la mise en œuvre de l'ITIE
- La mise en œuvre des recommandations et le respect des exigences de la norme
- L'exécution du plan de travail et les limites du processus ITIE

A. Les points marquants de la mise en œuvre de l'ITIE

S'agit-il de tirer de cette expérience ce qui a particulièrement marqué le processus du point de vue des enjeux couverts par le plan de travail ? La réponse à ce questionnement peut être trouvée dans les points ci-après :

1. L'adoption de la loi portant code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques

Cette loi s'inspire fondamentalement des dispositions ou exigences de la Norme ITIE 2016. Initiée à l'origine par le Comité Exécutif de l'ITIE, cette institution a conduit patiemment ses actions de plaidoyer en faveur de la loi dont l'adoption s'est faite au cours de l'année 2016. Cette loi place la transparence, la redevabilité des acteurs et l'information du public au cœur de la gestion des finances publiques ; elle ne se limite pas au seul secteur extractif. Il s'agit d'une avancée fondamentale pour le pays dont l'un des défis reste la mise en place des textes d'application.

2. L'élaboration du rapport ITIE portant sur l'exercice 2014

L'atteinte de cet objectif était un vrai challenge et une réponse au dilemme auquel le pays était confronté. En effet, le défaut de production et de publication de ce rapport plaçait le pays dans une situation de non-respect de l'exigence de sauvegarde sur la publication ponctuelle et régulière des rapports annuels avec le risque de radiation du pays de l'ITIE.

Cette situation était inconfortable pour le Comité Exécutif qui, n'ayant pas pu produire ce rapport en 2015, se retrouvait en sursis dans un contexte d'allocation de ressources budgétaires dont il n'avait pas la maîtrise.

Il faut à cela ajouter le contexte sociopolitique particulier de l'année 2016 où l'attention citoyenne était plus portée vers l'élection présidentielle avec les tensions sociales qui se sont produites par la suite. Beaucoup d'entreprises et entités publiques ont réagi en retard à la production des déclarations ITIE et après plusieurs relances. Ce rapport a finalement été publié en fin d'année 2016.

3. La participation aux rencontres, ateliers et séminaires internationaux

En dehors des réunions du Conseil d'Administration international de l'ITIE auxquelles le Congo a pris une part active à travers la présence de **Monsieur Brice MAKOSSO et Florent Michel OKOKO**, respectivement membre du Conseil d'administration international de l'ITIE et Président Exécutif de l'ITIE-Congo, les représentants de l'ITIE-Congo ont participé à des rencontres internationales dans un objectif de mutualisation avec les coordinations ITIE sœurs et aussi le renforcement de capacités. On peut à titre illustratif citer les rencontres ci-après :

3.1. Réunion des coordonnateurs nationaux des pays ITIE de langue française

Cette réunion s'est tenue du 5 au 7 octobre 2016 à Brazzaville ; elle avait réuni une douzaine de pays dont : *Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, Togo, Mali, RCA, RDC, Sao-Tomé & Principes, Tchad et Guinée Equatoriale.*

Elle a été une occasion de mutualisation et d'échanges d'expériences entre les pays, avec à l'appui des exposés sur des thématiques portant sur la norme ITIE, le suivi des recettes pétrolières etc. Les participants ont pu au cours de ces rencontres formuler des suggestions au Secrétariat international sur des questions d'actualité parmi lesquelles on peut citer l'évaluation des processus ITIE des pays membres.

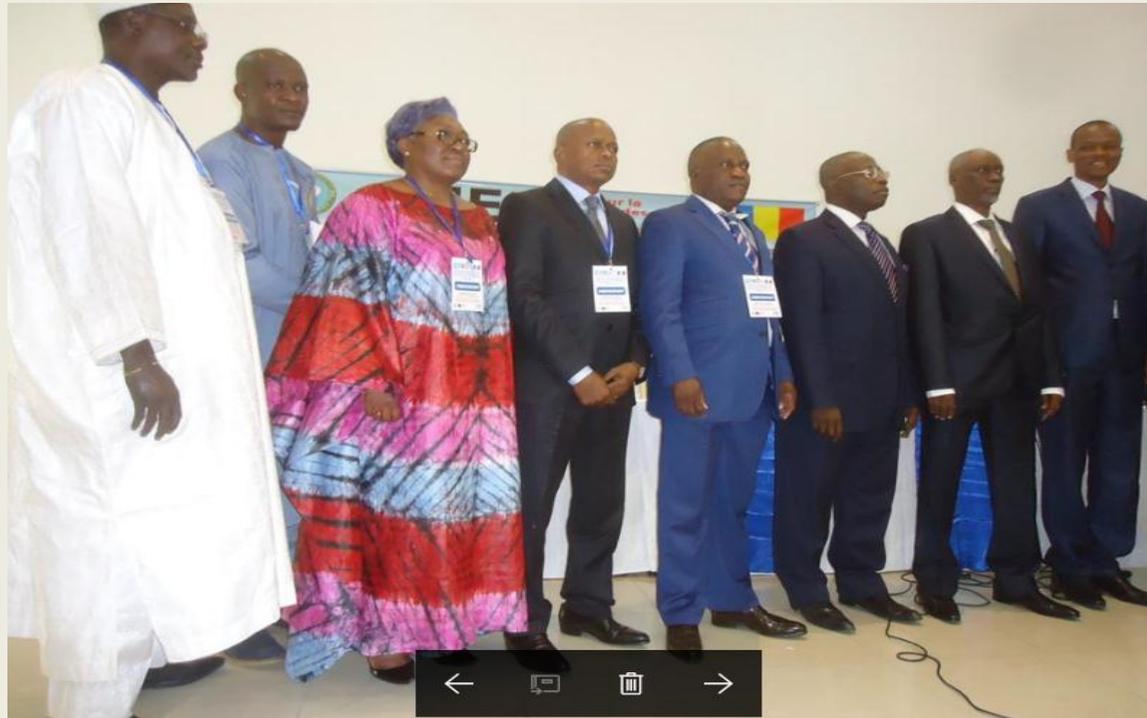
3.2. Séminaire international d'échanges d'expériences sur les rapports ITIE et la norme 2016 à Ndjamena au Tchad

Deux membres de l'ITIE-Congo y ont pris part du 25 au 27 juillet 2016 à Ndjamena et ont partagé l'expérience congolaise à travers deux exposés. Il s'agissait de :

- **Monsieur Séraphin NDIION**, Secrétaire Permanent de l'ITIE-Congo, qui a exposé sur le thème : « *le suivi des encaissements pétroliers de l'Etat congolais sur les Comptes du Trésor Public à partir des rapports KPMG* » et
- **Monsieur Assen ONTSOUON**, membre du Comité Exécutif de l'ITIE-Congo/ groupe Société civile, qui a exposé sur « *le traitement des écarts et recommandations techniques contenus dans le rapport ITIE-Congo 2013, stratégies de dissémination et utilisation* ».

Cette rencontre avait également réuni plus d'une dizaine de pays et a permis de mettre en évidence la maturité du processus ITIE au Congo.

Vue d'une image de participation



3.3. Séminaire d'Abidjan en Côte d'Ivoire sur la gouvernance du secteur extractif

Beaucoup de préoccupations ont été soulevées au cours de ce séminaire qui s'est tenu courant septembre 2016 en rapport avec la gouvernance du secteur extractif. Des thématiques portant sur la propriété réelle et la commercialisation des matières premières ont été également abordées.

Ce fut aussi une réelle opportunité d'échanges et de renforcement de capacités à laquelle trois représentants du Congo ont pris parts:

- **Monsieur Florent Michel OKOKO**, Président Exécutif de l'ITIE-Congo.
- **Monsieur Christian MOUNZEO**, 1^{er} Vice-Président du Comité Exécutif de l'ITIE-Congo, Représentant la Société Civile et
- **Monsieur Fortuné BONGO**, Chargé de la Communication au Secrétariat Technique de l'ITIE-Congo.

3.4. Séminaires organisés par l'intention des OSC membres de l'ITIE de l'Afrique Centrale

Ce séminaire était organisé en trois modules dont, deux à Brazzaville courant Avril et juin 2016 et un à Ndjamena au Tchad au mois de mai 2016, par la Coopération **Allemande GIZ** avec l'appui du **REMAP-CEMAC** qui est un organe communautaire de renforcement de la gouvernance des matières premières en Afrique Centrale.

Les modules développés se rapportaient à la gouvernance, à la Communication et au management des associations. Les participants ont fortement apprécié ces échanges d'une haute portée pour l'intérêt qu'ils suscitaient dans la vie associative.

Ont pris part à ces échanges :

- **Monsieur Florent Michel OKOKO**, Président Exécutif de l'ITIE-Congo.
- **Monsieur Séraphin NDION**, Secrétaire Permanent de l'ITIE-Congo, qui y avait fait un exposé sur le thème : « état de lieux de la mise en œuvre de l'ITIE au Congo ; défis et perspectives » ;
- **Monsieur Assen ONTSOUON**, membre du Comité Exécutif/ Groupe Société Civile ;
- **Monsieur MOLLET BAYI SINIBAGUY**, membre du Comité Exécutif/ Groupe Société Civile ;
- **Monsieur Bernard MABOUNDA**, membre du Comité Exécutif/ Groupe Société Civile
- **Monsieur Fortuné BONGO**, Chargé de la Communication au Secrétariat Technique de l'ITIE-Congo.

Vue sur une image de participation



4. Les rencontres et ateliers au niveau local

Les actions de communication et de sensibilisation sur l'ITIE n'ont pas été importantes au cours de cette année ; c'est le point sombre de la mise en œuvre de l'ITIE au cours des deux dernières années. Il y a eu néanmoins à l'actif de ces rencontres :

- **Une journée de sensibilisation et d'échanges avec les points focaux ITIE** au cours de laquelle le secrétaire Permanent ITIE-Congo a fait une présentation sur « la place et le rôle des points focaux dans la mise en œuvre de l'ITIE au Congo.
- **Les actions de communication toutes particulières qui ont été organisées par la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez Congo avec l'appui de RPDH (Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme).** Ces communications, faut-il le mentionner, ont permis tant soit peu de ménager le déficit de communication constaté au niveau du Comité Exécutif ITIE

5. Adoption et publication de la feuille de route sur la propriété réelle

En vue de se conformer à *l'exigence 2.5* de la norme ITIE sur la divulgation de la propriété réelle et la constitution d'un registre de propriétaires réels des entreprises du secteur extractif au plus la 1^{er} janvier 2020, le Congo a adopté et publié conformément aux orientations du secrétariat international de l'ITIE, sa feuille de route sur la propriété réelle en fin d'année 2016.

L'adoption de cette feuille de route par le Comité Exécutif était intervenue aux termes d'un processus qui avait requis l'avis préalable du groupe consultatif du secrétariat international de l'ITIE en matière de propriété réelle.

Il s'agit d'une feuille de route qui montre, à travers les étapes de sa mise en œuvre, la volonté des pouvoirs publics à asseoir la transparence et à *mettre fin à l'anonymat des entreprises* selon une expression empruntée au secrétariat international de l'ITIE.

6. Adoption et publication de la politique des données ouvertes (Open data)

La souscription du Congo au projet pilote de cette politique qui répond aux contraintes de la gouvernance étatique et entrepreneuriale traduit aussi la volonté de transparence et de communication des gouvernants sur les matières extractives.

La politique de données ouvertes recommande, dans l'objectif que nous poursuivons, la mise en place d'un système d'informations qui permettrait :

- Aux citoyens une libre accessibilité aux informations et données des rapports ITIE avec une possibilité d'extraction et réutilisation de ces données ;
- Aux utilisateurs habilités du système, une accessibilité en temps réel, aux informations ou déclarations mensuelles faites par les entreprises auprès des agences gouvernementales. Le système doit comporter des options de rapprochements mensuels entre les paiements déclarés par les entreprises et les recettes déclarées par les agences gouvernementales au lieu d'attendre cette possibilité de rapprochement à une occasion unique et annuelle de l'intervention de l'administrateur chargé d'élaborer le rapport ITIE ;
- l'administrateur indépendant requis annuellement pour les travaux de conciliation des données pourra désormais recourir aux déclarations mensuelles faites par les entreprises, disponibles au moins le mois dans le système d'information.

Il s'agit aussi d'un projet ambitieux pour le Pays et qui intègre parfaitement les objectifs de gouvernance en matière de finances publiques.

Le Comité ITIE-Congo peut se satisfaire d'ores et déjà des résultats d'étapes de la mise en œuvre de ce cette politique depuis le début de l'année 2017 dans la mesure où :

- ✓ Le projet de création du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques a été créé avec une composante ITIE (SIGFiP- ITIE)
- ✓ L'opérateur chargé de la conception du système d'information a été sélectionné et rémunéré ;
- ✓ Le Cahier de Charges sur le système d'information a été mis à disposition de l'opérateur et,
- ✓ Dans la mesure où ce cahier de charges était basé sur les exigences de la norme 2013, des réunions tripartites regroupant l'organe de gestion du projet au sein du ministère, ITIE et l'opérateur ont eu lieu pour intégrer des ajustements nécessaires sur base des exigences de la norme 2016.
- ✓ L'opérateur est à présent dans la phase conceptuelle de son projet et les réunions d'échanges se poursuivent régulièrement entre les acteurs impliqués.

7. Lancement de la pré-validation en tant que première étape du processus de validation

La validation du Congo était initialement annoncée pour l'année 2016 avant d'être renvoyée au 1^{er} avril 2017 selon le Calendrier du Secrétariat international de l'ITIE.

Le secrétariat permanent a expérimenté cette étape inédite de l'auto-évaluation en se basant sur le questionnaire reçu du secrétariat international et le guide de validation. Ce travail avait commencé en fin d'année 2016 et s'est poursuivi jusqu'en Janvier 2017 avant d'être transmis à la hiérarchie administrative pour un examen approfondi par la Commission Validation du Comité Exécutif ITIE-Congo.

Il a permis néanmoins, sans risque d'autosatisfaction, de mesurer la rigueur des analyses qui fondent l'exercice de la validation des pays.



B. L'exécution du plan de travail et ses limites

L'état d'exécution du plan de travail 2016 se présente comme suit :

MATRICE DES ACTIONS DU PLAN DE TRAVAIL									NIVEAU D'EXECUTION	
XES STRATEGIQUES		CONTEXTE	CONTRAINTES DE CAPACITE ET RISQUES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	MESURES DE REDUCTION DES RISQUES	COUT DE FINANCEMENT	NIVEAU DE PROGRES	
AXE I : Gouvernance du groupe multipartite	Objectif 1 :	La prise des décisions exigent la présence de toutes les parties prenantes.	Faible participation des membres aux réunions. Les dossiers à traiter ne sont pas distribués dans les délais. Le règlement intérieur n'est pas respecté	Activité 1.1. Tenue régulière des sessions du comité exécutif	Participation relevée et régulière des membres aux réunions. La mise en œuvre du plan de travail est bien suivie.	Comptes rendus des sessions Liste des présences Registre des décisions.	Convocation à temps des réunions et bonne préparation des dossiers. Veiller au principe de la gouvernance interne des nouvelles règles	144 000.000		Progrès satisfaisant. Toutefois le coût de financement des sessions ne s'est pas fait à la hauteur des prévisions
		les commissions facilitent le travail du GMP en apportant leurs expertises dans la préparation des dossiers	Les commissions ne se réunissent pas assez. Les membres n'ont pas assez d'expertise	Activité 1.2. Tenue des séances de travail des commissions permanentes.	Les commissions se réunissent et apportent leurs expertises Les dossiers sont bien ficelés	Listes de présences comptes rendus, procès-verbaux et rapports	Encourager les membres des commissions à participer aux réunions. Recourir aux experts	50 000 000		Progrès inadéquat Faible apport des travaux en commissions
		Le secrétariat technique ne dispose pas de moyens roulants pour faciliter les déplacements	Lenteur des procédures de décaissement des fonds tant au niveau public que des partenaires au développement.	Activité 1.3 : Acquisition d'un véhicule opérationnel du Secrétariat technique permanent	Le secrétariat technique dispose d'un moyen de déplacement	contrats factures fournisseurs. échanges avec les unités de gestion des dons des PAD, appels d'offres, bons de commandes,)	Prendre les factures pro forma et les soumettre auprès des autorités pour faciliter les procédures.	30 000.000		Aucun progrès
		Les autres acteurs	L'indisponibilité de	Activité 1.4	Les membres	Listes de				

		du processus non membres du groupe multipartite ne sont pas assez informés sur les problèmes techniques soulevés dans l'exécution des plans de travail. Il est important qu'ils participent désormais aux sessions du comité en qualité d'observateurs	certaines personnes par rapport à leurs occupations administratives peut être un handicap pour rendre effective leur participation	appropriation du processus par les autres acteurs non membres du groupe multipartite	participent aux réunions et émargent sur les listes de présence ;	présences Comptes rendus de sessions	adresser dans des délais raisonnables les invitations	6 000 000		Progrès inadéquat Les OSC non membres du GMP ont été faiblement mises à contribution
		le bon fonctionnement du secrétariat technique nécessite une prise en charge complète du personnel et la réunification de toutes les conditions de travail	Le personnel n'est pas payé dans les délais. Les fournitures de bureau et le matériel de travail ne sont pas fournis dans les délais. Les fonds de roulement sont détournés pour d'autres chapitres	Activité 1.5. Prise en charge et fonctionnement du secrétariat technique permanent (frais du personnel, fournitures consommées, transports, téléphone, internet, publicité, frais bancaires, autres charges.	Toutes les conditions sont réunies pour le bon fonctionnement du secrétariat (personnel payé, fournitures et matériel de bureau sont disponibles,	Factures d'acquisition des fournitures, rapports d'activités, comptes rendus des réunions, journaux auxiliaires des frais généraux, etc.	Accentuer la rigueur dans le travail, améliorer le suivi de l'exécution du budget. Lancement dans les délais les procédures de mobilisation des fonds.	156 000 000		Progrès satisfaisant
Objectif 2 : élaborer les plans de travail du Comité Exécutif	Conformément à la nouvelle norme les pays mettant en œuvre l'IIIE doivent disposer d'un plan de travail. Le plan triennal	La convocation tardive des réunions et la faible collecte des éléments budgétaires constituent des facteurs de risques	Activité 2.1. Elaboration du plan d'action 2016	Le plan annuel de travail est élaboré Il est disponible sur le site ITIE	Extrait de plan	Tenue à temps des réunions par les commissions de travail et collecte des informations budgétaires	PM		Progrès satisfaisant	
			Activité 2.2 Elaboration du plan triennal 2017-2019	Le plan triennal est élaboré	Extrait de plan	Tenue à temps des réunions par les commissions de travail et collecte des informations budgétaires	PM		Progrès inadéquat Seul le plan 2017 a été élaboré et adopté	

TOTAL AXE I								386 000 000		
AXE II : Renforcement De capacités	Objectif 3 : améliorer l'appropriation du contexte des industries extractives et la nouvelle norme ITIE par les parties prenantes.	L'élaboration des rapports ITIE exige la maîtrise des données à reporter par les agents publics et privés	Les entreprises extractives et les administrations ne participent pas à la formation, les moyens financiers insuffisants.	Activité 3.1. Organisation de deux (2) ateliers de formation des entités publiques et privées sur la collecte des données et le reporting pour le 7 ^e et 8 ^e rapports	Les agents publics et des sociétés extractives, maîtrise les formulaires de déclarations et les données à reporter	Liste des participants Rapport de formation	Publication à temps des termes de références de la formation et publication des demandes d'inscription.	5.000.000		Aucun progrès
		La complexité des contrats pétroliers et miniers, des coûts et de la commercialisation ne favorisent pas les débats au sein du GMP	Indisponibilité des formateurs sur le plan national, les DTRS ne sont pas élaborés dans les délais, insuffisance des moyens financiers,	Activité 3.2. Organisation de deux (2) ateliers de renforcement des capacités des membres du GMP, société civiles, medias, administration et parlementaires	Bonne compréhension des contrats, coût et commercialisation des matières extractives. Niveau des débats rehaussé au sein du GMP	Liste des participants TDRs de l'atelier Rapport de formation	Rigueur dans la sélection des formateurs, disponibilité des finances, sensibilisation sur la formation, lancement à temps des inscriptions	22.000.000		Aucun progrès
		l'exigence 7.1 souhaite que les acteurs de la société civile bénéficient des formations pour rehausser leur niveau de compréhension du secteur pétrolier et minier.	Identification des besoins de formation et des groupes cibles qui en seront les bénéficiaires	Activité 3.3. Elaboration d'un plan de renforcement des capacités des acteurs concernés par la transparence dans les industries extractives	Besoins de formation identifiés Plan de formation élaboré	Liste de participants à l'identification, rapport d'identification des besoins, Plan de formation disponible, Compte rendu session	Payer le cabinet CAC 75 pour qu'il poursuive son travail dans les délais.	35.000.000		Aucun progrès
		Le processus ITIE dans les pays se nourrit des expériences des autres pays	Difficulté d'identification des missions, ateliers et séminaires organisés à l'international	Activité 3.4. Participation aux ateliers, conférences et séminaires internationaux sur l'ITIE.	La participation des membres aux séminaire et réunions à l'extérieur est jugée satisfaisante	Invitations ; ordres de mission Rapports de missions	Inscription dans les délais dans les différents séminaires.	50 .000.000		Progrès significatif
	Total axe II							112. 000 .000		

	OBJECTIFS	CONTEXTE	CONTRAINTES DE CAPACITE ET RISQUES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	MESURES DE REDUCTION DES RISQUES	COUT DE FINANCEMENT		
AXE III : Pérennisation du processus ITIE au Congo	Objectif 4: contribuer à la mise en place d'un cadre juridique favorable à la transparence et la gestion de l'information fiscale, comptable et financière	L'adoption de la loi sur la transparence et la responsabilité fiscale sera suivie de l'élaboration de ses textes d'application	Le comité exécutif n'établit pas un système de veille pour en obtenir la publication de la loi et des textes d'application	Activité 4.1: Plaidoyer en faveur de l'adoption de la loi sur la transparence et des textes d'application.	Les textes d'application sont élaborés et publiés après l'adoption et la publication de la loi de transparence et de responsabilité fiscale	Compte rendus des réunions,	Etablir un dialogue permanent avec le secrétariat du gouvernement, le ministère des finances	PM		Progrès satisfaisant La loi a été votée
		La nouvelle norme ITIE encourage la présentation des données par permis et par champ	Les membres du comité exécutif ne participent pas aux réunions d'examen des Drafts des codes d'hydrocarbures et miniers. Les articles sur l'ITIE sont retirés des codes	Activité 4.2. Plaidoyer pour l'intégration dans les codes des hydrocarbures et miniers de l'obligation pour toutes les entreprises de faire des déclarations ITIE.	Les articles sur l'obligation des sociétés de faire déclarations ITIE sont maintenus dans les textes finaux des codes	Nouveaux codes pétroliers et miniers prennent en compte l'obligation pour les sociétés de faire des déclarations	Etablir un dialogue avec les organes en charge de ces dossiers pour veiller au maintien des articles relatifs à l'ITIE dans les deux codes	PM		Progrès inadéquat Les actions de plaidoyer n'ont pas été suffisamment coordonnées au sein du Comité exécutif.
	Objectif 5 : contribuer et suivre la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE	Beaucoup de recommandations formulées aux entités publiques dans les précédents rapports ITIE sont prises en compte timidement	Implication des responsables administratifs et leur intérêt dans les enjeux de la réforme.	Activité 5.1. Suivi et évaluation de la mise en œuvre des différentes recommandations des rapports ITIE.	Les réformes sont mises en œuvre conformément aux recommandations	Notifications aux entités publiques, Séances de travail ; Supports et objets d'échanges ; Rapports de suivi	Etablir et maintenir le dialogue avec les ministères impliqués en vue de suivre la mise en œuvre des recommandations. Participer aux commissions et réunions y relatives	PM		Progrès significatif L'évaluation de la mise en œuvre des recommandations a fait l'objet des préoccupations du Comité en 2016

	Objectif 6 : produire et publier l'information sur la transparence dans les industries extractives et l'ITIE	En application de la nouvelle norme ITIE, le groupe multipartite doit produire un rapport annuel d'activités	la contrainte est l'implication de toutes les parties prenantes afin que les conclusions du rapport reflètent l'avis de toutes les parties.	Activité 6.1. Production du rapport d'activités annuel 2015.	Le rapport d'activité de l'année 2015 est produit, adopté et publié	Compte rendu de la session d'adoption du rapport ; Liste de présence ; Rapport d'activité	Collecte des informations et mise à disposition à temps du draft du rapport. Rigueur de suivi par les commissions	5 000 000		Progrès satisfaisant
		Finaliser le processus de production du 7 ^e rapport ITIR lancé en 2015 mais qui n'a pu être achevée.	Respect des contraintes de délai et de procédure dans l'élaboration du rapport	Activité 6.2. Elaboration du 7 ^e rapport ITIE sur les recettes et paiements de l'exercice 2014.	Le 7 ^e rapport ITIE sur les recettes de l'exercice 2014 est disponible	Compte rendu de la session d'adoption du rapport ; Liste de présence ;	Redynamiser les points focaux en vue de l'inciter à s'impliquer dans le processus de collecte des données.	70.000.000		Progrès satisfaisant
		En conformité avec la norme ITIE le pays doit produire un rapport ITIE chaque année	Respect des contraintes de délai et de procédure dans l'élaboration du rapport	Activité 6.3. Elaboration et publication du 8 ^e rapport ITIE sur les recettes de l'exercice 2015.	Le 8 ^{ème} rapport ITIE est produit et publié avant la fin de l'année 2016	Comptes rendus des sessions d'adoption des Tdrs de recrutement, rapport de sélection de l'administrateur	Mobilisation des points focaux, lancement à temps du processus, mobilisation des finances	70.000.000		Aucun progrès
		Au terme de la mise en œuvre du plan d'actions triennal (2013-2015) il est indispensable son niveau de mise en œuvre	Toutes les informations ne sont pas disponibles pour mieux évaluer. Manque de rigueur dans la mise en œuvre de la pré-validation	Activité 7.1. Lancement et finalisation de la pré-validation	Les exigences atteintes et non atteintes sont connues	Rapport de pré-validation Compte rendu session d'adoption Liste des présences	Partenaires bilatéraux et multilatéraux Cabinet externe en charge de la communication ITIE	50 000 000		Progrès significatif L'auto évaluation a commencé en 2016 poursuivi en janvier 2017
	Objectif 7 : lancer le processus de validation	La nouvelle norme ITIE exige une nouvelle validation tous les 3 ans	L'environnement sociopolitique ne n'est pas favorable, absence de rigueur dans la préparation	Activité 7.2. Lancement du processus de validation	Achèvement du processus de validation et production d'un rapport de validation	Calendrier de validation, Session d'adoption, Rapport de validation, Liste des présences	Tenir compte du calendrier politique des élections présidentielles, rigueur dans les préparatifs de la validation	10 000 000		Progrès significatif Le lancement de ce processus commence avec la pré validation

	TOTAL AXE III							205 000 000		
AXE 4 : Communication sur le processus ITIE	Objectif 8: Susciter une large implication des populations à l'ITIE par la communication autour du processus ITIE et des rapports de conciliation	Le plan de communication doit être révisé en vue de tenir compte des faiblesses à corriger	La commission de communication ne se réunit pas à temps. Les conditions de travail ne sont pas réunies	Activité 8.1: Révision du plan de communication	Le plan de communication est révisé.	Compte rendu de la session d'adoption du plan, Rapport de la Commission, Plan de communication disponible	Collecte des données et identification des besoins en communication... organisation des réunions de la commission	PM		Aucun progrès
		Les campagnes d'information, de sensibilisation et de communication nécessitent la mise à disposition du matériel et divers supports	Implication des sociétés dans le financement des activités de communication	Activité 8.2. Production et acquisition de matériels et supports d'appui à la communication	Le matériel de communication, de sensibilisation et d'information sur l'ITIE est acquis	Factures fournisseurs, Divers supports élaborés, Contrats de services ou bons de commandes	Conception des nouveaux documents de communication, duplication des rapports ITIE dans les délais.	258 929 500		Aucun progrès
		L'ITIE est considérée comme étant mise en œuvre que lorsque les rapports ITIE font l'objet de débats publics	Faire le tour du pays pour sensibiliser sur l'existence des rapports ITIE et organiser des débats sur leurs contenus	Activité 8.3. Organisation des campagnes de sensibilisation sur l'ITIE, de dissémination des rapports ITIE 2013, 2014 et 2015 suivis des débats publics sur leurs contenus	Les rapports sont disséminés. Les débats publics sont organisés. La finalité de l'ITIE est appréhendée et le processus approprié.	Rapports de communication, Travaux des réunions de sensibilisation. Liste des participants	Appliquer avec rigueur le plan de communication et mobiliser les ressources nécessaires	145 904 000		Aucun progrès
	TOTAL AXE IV							404 834 000		
Axe V Mobilisation des ressources financières	Objectif 9 : Organiser des actions de plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources	Le budget et son plan de financement permettent de mobiliser les fonds auprès des partenaires et du gouvernement	Le plan de financement n'est pas respecté. Les prévisions ne sont pas bien faites	Activité 9.1. Elaboration d'un budget (2017-2019) assorti d'un plan de financement	Le plan d'actions dispose d'un budget bien chiffré et d'un plan de financement	Compte rendu de la session d'adoption, budget et plan de financement annexé au plan, liste des présences	Collecte des données et utilisation des rapports d'activités pour mieux évaluer les besoins.	MP		Progrès inadéquat Seul le budget 2017 a été élaboré

financières	L'importance des actions exige une mobilisation de moyens significatifs pour atteindre les objectifs	Le comité exécutif devra mener des actions de plaidoyer en vue de couvrir les attentes financières du comité au regard de ses ambitions	Activité 9.2 : Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des plans de travail pour 2016	Les dépenses prévisionnelles du budget du comité exécutif sont couvertes par les recettes mobilisées	Lettres d'échanges avec les donataires ; Compte rendus de rencontres et missions de plaidoyer	Ministères finances ; Ministère des hydrocarbures ; Partenaires au développement entreprises	PM		Progrès inadéquat Les seules ressources de financement obtenues provenaient de l'Etat uniquement
Total Axe V							PM		

Statistiques :

Activités réalisées avec	Nombre d'activités	Pourcentage
Progrès satisfaisant	6	25%
Progrès significatif	4	16,67%
Progrès inadéquat	6	25 %
Aucun progrès	8	33,33 %
	24	100%

Source : nous-mêmes (sur la base des données d'exécution du plan)

Commentaire :

Dans le plan 2015, le pourcentage des activités réalisées avec des progrès satisfaisants s'élevait à 66%. En 2016 ce pourcentage est en dessous de la moyenne et représente 25 %.

Le pourcentage des activités réalisées avec progrès significatifs en 2016 (16,67%) est à peu près égal à celui réalisé en 2015 (16%) tandis que le pourcentage des activités sans aucun progrès a augmenté en 2016 (33,33%) alors qu'il était de 18% en 2015.

Ces statistiques confortent la baisse de performance du processus dans l'exécution du plan de travail 2016 comparativement au plan 2015.

C. La mise en œuvre des recommandations

La mise en œuvre des recommandations des rapports antérieurs de l'ITIE apparaît de plus en plus comme le « must » des pays mettant en œuvre l'ITIE pour traduire dans les faits la volonté de des gouvernants à adhérer aux valeurs de transparence et de bonne et de gouvernance.

Au Congo, le suivi de la mise en œuvre des recommandations ITIE a fait l'objet d'une forte attention dans les plans de travail successifs de l'ITIE. Les recommandations majeures issues des rapports antérieurs de l'ITIE non encore achevées en 2016 s'articulaient autour des questions liées à :

- La mise en place d'un système de gestion de l'information ITIE ;
- La mise en place des cadastres pétroliers et miniers ;
- L'harmonisation des formulaires de déclarations des sociétés pétrolières (part de brut de l'Etat)
- La résolution de la question de la taxe maritime concédée à la Société Congolaise de Transport Maritime(SOCOTRAM) par l'Etat et récupérée par les entreprises payeuses sur la part de brut de l'Etat ;
- L'adoption d'une nomenclature budgétaire relative aux produits et taxes relevant de la fiscalité pétrolière.

Les travaux de mises en œuvre de ces recommandations se sont poursuivis après l'année 2016 à telle enseigne qu'il est possible de dresser à ce jour le tableau d'évaluation suivant :

Recommandation	Niveau de mise en œuvre	Eléments de preuve
• Mise en place du système de gestion d'information ITIE	Exécution en cours, avec une évolution favorable	Voir documents annexés
• Mise en place des cadastres pétroliers et miniers	Exécution en cours, avec une évolution favorable	Voir documents annexés
• L'harmonisation des formulaires de déclarations des sociétés pétrolières	Exécutée en début d'année 2017	Voir documents annexés
• La question relative à la taxe maritime	Exécutée en début d'année 2017	Voir documents annexés
• nomenclature budgétaire relative aux produits et taxes relevant de la fiscalité pétrolière	En voie d'exécution par simple adoption de la nomenclature budgétaire harmonisée de la CEMAC	

Il n'existe pas de recommandation qui n'ait été prise en compte du point de vue des politiques gouvernementales. Les quelques trois(3) dernières recommandations qui sont en cours d'exécution ont atteint un niveau de mise en œuvre irréversible.

D. Le respect des Exigences de la norme ITIE

Nous reproduisons ici un extrait de l'auto-évaluation des exigences de sauvegarde que nous avons faite lors des travaux de la pré-validation. Nous nous limitons à ces seules exigences pour des raisons de présentation. La conclusion que nous avons tirée de cette auto-évaluation est que le niveau global de satisfaction des exigences de sauvegarde était significatif. Ces exigences sont affaiblies par le faible niveau (participation irrégulière et non assidue) de participation des représentants des administrations et ceux des entreprises aux sessions du Comité Exécutif.

Dispositions de l'ITIE	Questions d'orientation pour le validateur	Réponse d'auto évaluation	Niveau de progrès	Disponibilité des éléments preuves	Constat et action à entreprendre
<p>Suivi du processus ITIE par le gouvernement Disposition de l'ITIE 1.1</p>	<p>Il est attendu du Validateur qu'il décrive¹ si :</p> <ul style="list-style-type: none"> le gouvernement a diffusé une déclaration publique de son intention de mettre en œuvre l'ITIE (1.1(a)) ; le gouvernement a nommé un haut responsable chargé de diriger la mise en œuvre de l'ITIE (1.1 (b)) ; le gouvernement participe pleinement, activement et effectivement au processus ITIE (1.1 (c)). Les éléments de preuve pourront comprendre les contributions et la présence aux réunions du Groupe multipartite, la soumission de données requises pour le processus de déclaration ITIE, la volonté de résoudre les contraintes telles que les obstacles juridiques à la divulgation ou les problèmes de recrutement, la mise à disposition de financements pour le processus ITIE, la sensibilisation des parties prenantes ne siégeant pas au Groupe multipartite, l'usage des données ITIE et d'autres informations de nature à promouvoir un débat public, etc. ; de hauts fonctionnaires du gouvernement sont représentés au sein du Groupe multipartite (1.1 (d)). 	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Satisfaisant</p> <p>significatif</p> <p>Significatif</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Disponible (Liste de présences et discours des autorités) Les administrations participent au processus de déclaration, le Gouvernement apporte les financements requis pour le fonctionnement (preuves : Ordres de paiement, lettres de programmation de paiement au trésor public, comptes rendus de réunions d'administration sur la mise en œuvre interne des recommandations, code de transparence, arrêtés de nomination de hauts cadres GM</p>	<p>RAS</p> <p>La participation aux réunions a été plus ou moins effective malgré l'atteinte des quorums de réunions</p> <p>La sensibilisation des parties prenantes ne siégeant pas au groupe multipartite relève jusque -là du comité exécutif .il n'existe pas de sensibilisation stricto sensu faite par le gouvernement L'usage des données ITIE est satisfaisant</p>

	<p>un environnement juridique favorable, mais que les pratiques effectives s'en écartent, le Validateur devra décrire les circonstances de cette situation et décrire les efforts entrepris pour la résoudre, qu'il s'agisse de la suppression proactive des obstacles potentiels ou de mesures réactives visant à lever les obstacles qui ont surgi. Le Validateur devra citer les points de vue des parties prenantes quant à la levée éventuelle des obstacles à la participation des entreprises (1.2 (b, c)).</p>			<p>qualité d'informations fournies)</p>	
<p>Implication de la société civile Disposition de l'ITIE 1.3</p>	<p>En évaluant l'implication de la société civile et l'environnement offert à la participation de la société civile, il est attendu du Validateur qu'il applique les orientations exposées dans le protocole relatif à la participation de la société civile.</p>	<p>oui</p>			
	<p>2. Interprétation de l'ITIE concernant les dispositions de la société civile</p>				
	<p>2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d'exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles. Le Conseil d'administration de l'ITIE et les validateurs considéreront la mesure dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les représentants de la société civile ont la faculté de parler librement du processus ITIE en public, y compris par exemple au cours 				

	<p>des réunions du Groupe multipartite, d'événements tenus sous les auspices de l'ITIE — notamment pour la promulgation de rapports ITIE —, de manifestations publiques, dans les médias, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques concrètes, y compris les opinions des diverses parties prenantes ou les preuves substantielles fournies par des tiers indépendants, indiquent qu'une autocensure ou qu'une restriction volontaire de la part des représentants de la société civile a été mise en place dans le cadre du processus ITIE en raison de crainte de représailles, et si oui ou non ces obstacles ont affecté la diffusion d'informations par les représentants de la société civile et les commentaires publics sur le processus ITIE. 	Oui	significatif	Preuves : points de vue dans les comptes rendus de réunions, notes de positions, rapports d'ateliers et communications des OSC portant sur l'ITIE, interviews	
	<p>2.2 Opération : Les représentants de la société civile ont la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE.</p> <p>Le Conseil d'administration de l'ITIE et les validateurs examineront la mesure dans laquelle l'environnement juridique, réglementaire, administratif et effectif a affecté la capacité des représentants de la société civile à participer au processus ITIE. En étudiant cette question, il pourra notamment chercher à déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle des obstacles juridiques, réglementaires ou administratifs entravant la capacité de la société civile à participer au processus ITIE. On pourra mentionner les cas où les procédures juridiques ou administratives relatives à l'enregistrement des OSC ont entravé leur capacité à participer au processus ITIE ; les cas où des restrictions juridiques ou administratives sur l'accès des OSC à des 	oui	Significatif	Preuves : -loi de 1901 garantissant cette liberté d'association - les dispositions constitutionnelles (art 27).	<p>Constat : Il existe une proposition de loi qui détermine le régime des associations. Du point de vue de certaines associations cette loi pourrait réduire l'espace de liberté des associations et pourrait constituer un frein au protocole de participation de la société civile à l'ITIE.</p> <p>Action proposée: Les associations membres de l'ITIE doivent identifier les faiblesses de cette proposition de loi mener un plaidoyer pour des amendements nécessaires.</p>

	<p>financements ont empêché la société civile d'entreprendre des travaux liés au processus ITIE ; les cas où des problèmes juridiques ou administratifs ont empêché les OSC de tenir des réunions liées au processus ITIE, ou ceux où il y a eu des obstacles juridiques ou administratifs à la diffusion d'informations et de commentaires publics sur le processus ITIE, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout élément donnant à penser que les droits fondamentaux des représentants de la société civile ont été restreints en relation avec la mise en œuvre du processus ITIE, ces restrictions pouvant par exemple affecter leur liberté d'expression ou de mouvement 				
	<p>2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE. Le Conseil d'administration de l'ITIE et les validateurs examineront la mesure dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les représentants de la société civile au Groupe multipartite pourraient chercher, sans subir de restrictions, à mettre à contribution d'autres OSC ne siégeant pas au Groupe multipartite, en particulier en communiquant les positions de ces OSC au Groupe multipartite et en leur faisant connaître les résultats des délibérations du Groupe multipartite. • Les voies de communication officielles ou officieuses n'ont pas été restreintes entre les représentants de la société civile au Groupe multipartite et le collège de la société civile en général. • Les représentants de la société civile au Groupe multipartite n'ont pas été entravés dans le lancement d'activités de sensibilisation destinées 	Oui	Significatif	Preuves : communiqué de presse et notes de position, comptes rendus des réunions de restitution auprès des OSC non membres du GMP (à demander aux OSC membres de l'ITIE)	<p>Constat : Les OSC ne siégeant pas au GMP ne sont pas assez satisfaites du niveau de reporting sur les matières ITIE et délibérations du GMP à leur endroit par les OSC membres du GMP.</p> <p>Action à entreprendre : Les OSC siégeant au sein du GMP doivent renforcer leur niveau de communication auprès des OSC non membres du GMP</p>

	<p>à la société civile élargie, Ces activités pouvant notamment porter sur des discussions au sujet de la représentation au Groupe multipartite et des événements touchant au processus ITIE.</p>				
	<p>2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE. Le Conseil d'administration de l'ITIE et les validateurs examineront la mesure dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les représentants de la société civile sont capables de contribuer pleinement au processus ITIE et de l'alimenter. Cela pourra inclure des preuves montrant que ces représentants apportent une contribution et font un plaidoyer en relation avec les principales délibérations du Groupe multipartite sur des questions telles que les objectifs et activités du plan de travail, le périmètre du processus de déclaration ITIE, l'approbation des rapports ITIE, l'auto-évaluation annuelle du processus ITIE au moyen des rapports annuels d'avancement, la Validation, etc. D'autres éléments de preuve pourront concerner la participation régulière de la société civile aux réunions du Groupe multipartite, aux groupes de travail du Groupe multipartite et à d'autres événements de l'ITIE, et le fait que les vues de la société civile sont prises en compte et documentées dans les comptes rendus des réunions du Groupe multipartite. • Les représentants de la société civile estiment qu'ils ont les possibilités réelles de 	Oui	Significatif	Preuves : Comptes rendus de réunions, listes de présences ; notes de position sur la mise en œuvre de l'ITIE, Rapports de séminaires organisés par certains PAD (exemple GIZ) à l'intention des OSC d'Afrique centrale membre de l'ITIE,	

	<p>participer à l'ITIE. Les preuves à l'appui de cette thèse devront inclure la constatation que les contraintes techniques, financières ou autres affectant la capacité de participation de la société civile ont été prises en considération et que les plans formulés pour résoudre ces contraintes ont été convenus et/ou appliqués, notamment par l'offre d'un accès aux ressources ou au renforcement des capacités.</p>				
	<p>2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public.</p> <p>Le Conseil d'administration de l'ITIE et les validateurs examineront la mesure dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les représentants de la société civile sont capables d'utiliser le processus ITIE en vue de promouvoir un débat public, par exemple au moyen de manifestations publiques, d'ateliers et de conférences organisés par la société civile ou bénéficiant de sa participation pour informer le public sur le processus ITIE et ses résultats. • Les représentants de la société civile peuvent participer à des activités et à des débats sur la gouvernance des ressources naturelles, par exemple en procédant à des analyses et à des actions de plaidoyer sur les enjeux des ressources naturelles, en utilisant les données ITIE, en dialoguant avec les médias, en développant des outils pour communiquer les conclusions des rapports ITIE, et 	<p>oui</p>	<p>significatif</p>	<p>Preuves : Rapports des activités de sensibilisation et de communication sur l'ITIE par les OSC membres du GMP, Vidéos, coupures de presse</p>	

	3. Restrictions ad hoc affectant les représentants de la société civile				
	3.1 Les allégations ou comptes rendus ad hoc concernant des restrictions potentielles ou réelles frappant les représentants de la société civile dans les pays mettant en œuvre l'ITIE devront être traités en priorité par le Groupe multipartite, sous réserve de préoccupations relatives à la sécurité qu'une partie affectée pourrait avoir si de telles questions sont soulevées au niveau national.				
	3.2 Par le biais de son Comité de Réponse rapide , le Conseil d'administration de l'ITIE peut être appelé à examiner des cas particuliers et à se pencher sur des atteintes alléguées aux Principes et aux Dispositions de l'ITIE, selon les besoins. Le Conseil d'administration de l'ITIE étudiera les demandes de ce type en tenant compte des faits, de la nécessité de maintenir les Principes de l'ITIE ainsi que de garantir le principe d'égalité de traitement entre les pays. En accord avec la Disposition no 8.6.a, « lorsque le Conseil d'administration de l'ITIE soupçonne une violation des Principes ou des Dispositions de l'ITIE, il peut demander au Secrétariat international de recueillir des informations sur la situation et de lui en faire rapport ». Du moment où des préoccupations ont été exprimées concernant la société civile, le Conseil d'administration de l'ITIE cherchera à établir si cette situation est liée directement au processus ITIE en (i) documentant les faits ; (ii) recueillant les points de vue des parties prenantes ; (iii) appliquant le test exposé à la section 2 ci-dessus.				Constat : Cette démarche est celle qui a été faite par le Conseil d'administration international de l'ITIE suite à l'information relative à la proposition de loi sur les associations au Congo (i) documentati on sur les faits ; (ii) recueil des points de vue des parties prenantes; :

III- Le Financement de l'ITIE

A- Ressources prévisionnelles et sources de financement

Le plan de financement prévisionnel des ressources financières de la mise en œuvre de l'initiative se présentait en 2016 comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Axes stratégiques	Objectifs	sources de Financement		Total
		Etat	PAD ⁽¹⁾ et Entreprises	
I-Gouvernance du groupe multipartite	Objectif 1 : consolider la viabilité du comité exécutif et Objectif 2 : élaborer les plans de travail du Comité Exécutif			
	Total Axe I	386 000 000	-	386 000 000
II-Renforcement de capacités et formation	Objectif 3 : améliorer l'appropriation du contexte des industries extractives et la nouvelle norme ITIE par les parties prenantes			
	Total Axe II	90 000 000	22 00 000	112 000 000

III-Pérennisation du processus	Objectif 4 : contribuer à la mise en place d'un cadre juridique favorable à la transparence et la gestion de l'information fiscale, comptable et financière			
	Objectif 5 : contribuer et suivre la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE			
	Objectif 6 : produire et publier l'information sur la transparence dans les industries extractives et l'ITIE			
	Objectif 7 : Lancer le processus de validation			
	Total Axe III	135 000 000	70 000 000	205 000 000
IV-Communication	Objectif 8: Susciter une large implication des populations à l'ITIE par la communication autour du processus ITIE et des rapports de conciliation			
	Total Axe IV	59 516 500	350 317 500	404 834 000
V-Mobilisation des ressources financières	Objectif 9 : Organiser des actions de plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources financières			
TOTAL		665 516 500	442 317 500	1 107 834 000

(1) Partenaires Au Développement

Source : plan de travail 2016

B- Ressources allouées et leur affectation

Axées stratégiques	Objectifs	Détail par nature de dépenses	Prévisions	Réalisations
I- Gouvernance du groupe multipartite	1 : Consolider la viabilité du comité exécutif	Frais divers de fonctionnement Frais de transport Salaires du personnel du secrétariat Frais de communication et connexion internet (MTN, OFIS) Frais de sessions Fourniture de bureau		251 090 251
	2 : Elaborer les plans de travail du comité exécutif	Frais de courriers		
	TOTAL AXE I		386 000 000	251 090 251
II- Renforcement de capacités et formation	3 : Améliorer l'appropriation du contexte des industries extractives et la nouvelle norme ITIE par parties prenantes	Frais de voyages et missions		22 243 500
	TOTAL AXE II		90 000 000	22 243 500
III- Pérennisation du processus	4 : Contribuer à la mise en place d'un cadre juridique favorable à la transparence et la gestion de l'information fiscale, comptable et financière			
	5 : Contribuer et suivre la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE			
	6 : Produire et publier l'information sur la transparence dans les industries extractives et l'ITIE	Frais d'administrateur indépendant (Frais Links)- Arriérés du consultant CAC75		65 556 927

	7 : Lancer le processus de validation			
	TOTAL AXE III		135 000 000	65 556 927
IV- Communication	8 : Susciter une large implication des populations à l'ITIE par la communication autour du processus ITIE et des rapports de conciliation	Frais de communication Afri contrats		28 619 250
		Frais de communication Sud Média frais d'ateliers sur la 5ème conférence des coordonnateurs nationaux		
	TOTAL AXE IV		59 516 500	28 619 250
V- Mobilisation des ressources financières	9 : organiser des actions de plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources financières			
	TOTAL AXE V			
TOTAL GENERAL			670 516 500	367 509 928

Le montant global des ressources allouées au titre de l'année 2016 s'élève à la somme de 367 509 928 FCFA

Le montant total des ressources budgétaires a été assuré par l'Etat. L'initiative n'a pas bénéficié d'un financement de la part des partenaires au développement, au cours de l'année 2016

IV- Les défis de la mise en œuvre de l'ITIE au Congo et perspectives

La performance générale du processus ITIE au cours de l'année 2016 n'ont pas été aussi meilleures qu'en 2015 en raison de facteurs à la fois externes et internes observés :

Au titre des facteurs externes, nous avons pu relever les contraintes liées à la mobilisation des ressources dans un contexte socio-économique et politique assez particulier que le pays a connu. Le défi à relever à ce niveau vise à susciter plus d'attention et l'effort du côté du gouvernement qui doit octroyer à l'ITIE des financements à la mesure des prévisions et des ambitions exprimées dans les plans de travail. Des actions de plaidoyer pour les financements de l'ITIE auprès des partenaires au Développement doivent aussi être menées avec beaucoup plus d'efficacité sans oublier la nécessaire implication des entreprises.

Aussi longtemps que la mise en œuvre de l'ITIE sera dépendante uniquement du financement de l'Etat, les performances espérées ne seront pas vite atteintes parce que les espoirs d'amélioration de la situation économique du pays dépendent de l'embellie des marchés pétroliers.

Au plan interne, les faiblesses de la mise en œuvre ont été particulièrement relevées en matière de déficit de communication interne et externe durant les deux dernières années. Les taux de participation des représentants des administrations et des entreprises aux réunions du Comité Exécutif, pris individuellement, se sont révélés assez faibles. Il y a fortement à repenser, en termes de défis, les meilleures stratégies de communication et d'implication effective des acteurs dans la mise en œuvre de l'ITIE. Une faible communication interne dans toute organisation affaiblit son niveau de gouvernance interne de même que l'absence de communication externe réduit sa visibilité vis-à-vis des tiers.

Au-delà de ces préoccupations, il y a à apprécier positivement l'engagement des autorités publiques qui, malgré les contingences financières difficiles de l'Etat, apportent dans la limite du possible ce qui permet encore la viabilité de l'ITIE. Les différents acteurs du processus ITIE devraient pouvoir capitaliser cet engagement politique et travailler davantage, avec un peu plus d'actions et une implication collective des membres du Groupe pour relever d'autres défis qui pointent à l'horizon, notamment :

- ✓ La feuille de route sur la propriété réelle dont la mise en œuvre a pris un retard considérable par rapport aux calendriers des actions prévues ;
- ✓ La politique des données ouvertes dont la mise œuvre en cours doit être suivie et soutenue ;
- ✓ Le plaidoyer sur l'élaboration des textes d'application de la loi portant Code de Transparence et de Responsabilité dans la Gestion des Finances Publiques ;
- ✓ Le suivi des recommandations ITIE dont l'exécution n'est pas encore achevée.

V- Conclusion

En adhérant à l'initiative ITIE en 2004, le Congo avait placé sa confiance dans les valeurs de transparence imprimées par cet outil de pilotage.

L'évolution des exigences de la norme ITIE a permis à l'ITIE d'aller au-delà de la simple transparence des flux de paiement des entreprises et des recettes de l'Etat pour contribuer à asseoir les valeurs de redevabilité et de gouvernance dans la gestion publique. Avec l'adoption en 2016, de la loi portant Code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques, le Congo s'inscrit fondamentalement dans la voie des réformes inspirées par la norme ITIE

Le parcours suivi dans la mise en œuvre de cette initiative jusqu'en 2016 est positif au plan des enseignements tirés et des bienfaits découlant de la mise en œuvre des recommandations des rapports antérieurs. Le Comité Exécutif de l'ITIE s'est fixé des objectifs ambitieux au titre de l'année 2016 ; certains ont pu être atteints mais d'autres ne l'ont pas été en raison des difficultés qui constituent désormais des défis à relever.

Le présent rapport a été discuté et adopté par le Comité exécutif de l'ITIE en sa session du 30 juin 2017 à Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 30 juin 2017

Séraphin NDION
Secrétaire Permanent

Florent Michel OKOKO
Président Exécutif du Comité exécutif